

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'INFORMATION ET
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE
NATIONAL DES POSTES ET TELECOM-
MUNICATIONS W

MA
du 24/01/79
E C R E T N° 79/040 /MININFO/PT.-

portant promotion au titre de l'année 1976 de Monsieur Norbert ONDZIE, Ingénieur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (branche technique) de la République Populaire du Congo.

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN,

VISAS :

OFIPOSTEL,
Z

Vu l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 59-8/FP du 24 janvier 1959 fixant la liste des cadres du personnel de l'Office National des Postes et Télécommunications de la République Populaire du Congo ;

CE/MININFO/PT.

Vu le décret n° 59-16/FP du 24 janvier 1959 fixant le statut du cadre des Ingénieurs des Postes et Télécommunications de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 62-130/FP du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;

Vu l'acte n° 001 du 3 avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

Vu le décret n° 78/685 du 18/11/1978 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 78/596/MININFO/PT du 6 septembre 1978 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1976 de Monsieur Norbert ONDZIE, Ingénieur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (branche technique) de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 62-189/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

.../...

DECRETE :

Article 1er : Monsieur Norbert ONDZIE, Ingénieur de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (branche technique) des Postes et Télécommunications de la République Populaire du Congo, en service à Brazzaville, est promu au 2ème échelon de son grade au titre de l'année 1976 pour compter du 7 mai 1976, ACC néant.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 24 JANVIER 1979

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Colonel Louis SYLWAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications

J. P. N'GOMBE.-

Le Ministre de la Justice et du Travail

André MQUELE.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- BC/SGCM..... 1
- D.T.P.S..... 1
- CE/MININFO/PT..... 1
- Ofipostel..... 6
- Intéressé..... 1

[Handwritten signature]